

leresques qu'un chef d'armée adresse à son adversaire? le bon sens byzantin répond « qu'on tiendrait pour idiot le forgeron, qui, pouvant prendre avec une pince le fer chauffé au rouge, irait y employer la main, et que pareillement on rirait du général qui, ayant une bonne et nombreuse armée, irait exposer sa propre personne ». S'agit-il de l'épreuve du feu? A la proposition qu'on lui fait d'y avoir recours, Michel Paléologue répond ironiquement : « Vous voulez que je fasse un miracle. Eh bien! je ne suis pas de force à accomplir des prodiges. Quand un fer rouge tombe sur la main d'un homme vivant, je ne vois pas comment il pourrait ne pas le brûler, à moins que cet homme n'ait été taillé dans le marbre de Phidias ou de Praxitèle, ou encore coulé en bronze. » Et Acropolite, qui rapporte ces paroles, ajoute : « Voilà ce qu'il disait, et, par Thémis, il avait rudement raison ». Et voici la suite de l'histoire, qui est singulièrement caractéristique. Le métropolitain de Philadelphie, à qui Paléologue propose en plaisantant de tenter l'expérience à sa place, sous prétexte qu'un homme de Dieu comme lui a seul quelque chance de s'en tirer heureusement, objecte ceci : « Cet usage, mon cher, ne se trouve point dans notre code à nous autres Romains, ni dans la tradition ecclésiastique; il n'est établi ni par la loi civile ni par les saints et divins canons. C'est une habitude barbare, βαρβαρικὸς δὲ ὁ τρόπος. » Et soulignant plus fortement encore l'opposition des deux races, Michel à son tour ajoute : « Si j'étais né de race barbare, si j'avais été élevé selon les usages des barbares et nourri dans leurs lois, je pourrais consentir à me justifier à la mode des barbares. Mais Romain né de Romains, c'est d'après les lois romaines et par